

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DES RESSOURCES MINIERES,
ENERGETIQUES, DE L'INDUSTRIE,
DU COMMERCE ET DU TOURISME

CABINET DU MINISTRE

COMMUNIQUE N° 004 / DU 23 / 4 ... / 2026 RELATIF A LA
SUSPENSION TEMPORAIRE D'OCTROI DU DOCUMENT DE
RECONNAISSANCE D'UN PROJET INDUSTRIEL DE PRODUCTION DES
VINS FORTIFIES ET DES BOISSONS MIXTES ALCOOLISEES

En complément du Communiqué N° 009/DU 8/2/2024 relatif à la suspension temporaire d'octroi du document de reconnaissance d'un projet industriel de production des liqueurs, le Ministère des Ressources Minières, Energétiques, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme informe le public en général et les demandeurs du document de reconnaissance d'un projet industriel en particulier, qu'en attendant la mise en œuvre des mesures visant le renforcement du contrôle de la commercialisation de ces boissons, de l'encadrement et de l'accompagnement des entreprises déjà existantes, **l'octroi du document de reconnaissance d'un projet industriel pour la production des vins fortifiés et des boissons mixtes alcoolisées est également suspendu temporairement jusqu'à nouvel ordre.** Aucun dossier ne sera ni reçu ni traité à partir de la date de signature.

Fait à Bujumbura, 23 / 4 ... / 2026

**LE MINISTRE DES RESSOURCES MINIERES, ENERGETIQUES,
DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TOURISME**

Dr. Hassan **KIBEYA**

